



Harcelement moral de la part d'un professeur

Par **Nocturne**, le **23/01/2012** à **17:08**

Bonjour,

Et merci de m'écouter, je vous expose mon problème :

Il y'a de cela 2 semaines certains de mes camarades en avaient assez des plaisanteries moqueuses d'un de mes professeurs (ex : alors c'était bien le macumba club ? Comment il va le cocker triste ?) j'ai donc demander au professeur si je pouvais lui parler en fin de cours et vers la fin du cours il est venu me voir (les élèves étaient encore la) je lui ai dit que oui en tant que délégué et voici la suite de la discussion :

- Messieurs, certains élèves ne partagent pas votre sens de l'humour.
- Ah non mais ca c'est du ressenti next (il a vraiment dit next)
- Messieurs vos blaguent gêne.
- Tu sais que pour ca tu pourrais être sanctionner ?

Suivi de cela la discussion a continuer en s'envenimant et au final j'ai été viré de cours, juste après je suis aller voir notre chef de travaux pour lui expliquer la situation il m'as dit qu'aucun grief ne serait contre moi et qu'il irait parler au professeur.

La semaine d'après (aujourd'hui pour être précis) je suis retourné en cours, je me suis assis normalement je n'ai rien dit et le prof a commencer son cours :

- Alors est-ce que vous avez des questions : pas clair , clair , clair-obscur humour ! (il a vraiment dit humour)

Suivi de cela il s'approche de moi et me dit :

- Toi tu me fais encore une remarque c'est la porte.

Excédé, je suis parti, avant que l'on parte nous nous sommes tout les deux envoyé des piques.

Suivi de cela je suis retourné voir mon chef de travaux pour lui expliquer une nouvelle fois la situation.

Plus tard dans la journée j'ai appris que le professeur m'avait appelé " King Kong " et que je devais aller a "Incroyable talent " et y rester.

Je commence a en avoir assez de ses remarques désobligeantes, dans son prochain cours je

ne dirais plus rien mais il m'enverra surement des piques mais je ne répondrais pas.
Je pense que s'il continue je porterais plainte pour harcèlement moral et abus de pouvoir.
Quel lois seraient applicable svp ? Ai-je des chances de gagner le procès si on en vient
jusque la ?

Je sais que cela peut paraître exagérer mais il a vraiment une attitude désobligeante envers
moi et j'en ai assez.

Merci de votre compréhension,
Nocturne

Par **Marion2**, le **23/01/2012 à 17:39**

Bonsoir,

Dis toi bien que partout, tu rencontreras des profs qui feront ce genre d'humour....
Alors reste calme et passe outre...

Par **genoubionik**, le **19/10/2017 à 07:53**

je comprend fort bien votre situation, mais fille subit la violence verbale de deux professeurs,
bien que je me sois déjà plaint auprès du principal de l'établissement rien ne change. j'ai à
nouveau rendez vous avec les professeurs et la direction; si rien ne change j'irai déposer
plainte contre ces deux professeurs qui se pense au dessus des autres, dans l'établissement
de ma fille, lorsque vous croisé un professeur il ne prend pas la peine de vous dire bonjour, il
vous dévisage de la tête au pied comme si vous étiez de la merdes, ils veulent que les élèves
les respects sans que de leur côté la réciproque s'applique.

il faut qu'il m'explique ce qui les autorise a tutoyer les élèves quand on veut le respect il faut
que se soit réciproque et dans la mesure ou les élèves emploi le vous lorsqu'il s'adresse à un
professeur, au retour le professeur doit employer le Vous également. Jusqu'a preuve du
contraire nos enfants non pas élevé les cochons avec eux.

j'en terminerais là car j'en ai gros sur l'arrogance de cette corporation qui vivent dans une
bulle.

Bonjour,

***Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce
forum !***

Merci.

Par **morobar**, le **19/10/2017 à 08:15**

Bonjour à vous aussi.

Question de politesse vous ne valez pas mieux que ces profs qui ne disent pas bonjour.
Pour le reste vous déterrez une conversation fermée depuis des années.